

PROJET ASSOCIATIF

2025-2030

Contre l'inceste,
Accompagner et se reconstruire,
Explorer et former.



ASSOCIATION
DOCTEURS BRU

www.associationdocteursbru.fr

Sommaire



01. Présentation générale

- | | |
|---|------|
| 1. L'Association Docteurs Bru et ses missions | P. 5 |
| 2. L'histoire de l'association | P. 6 |
| 3. Les actions développées par l'Association | P. 7 |

02. Les valeurs associatives et options fondamentales

- | | |
|--|-------|
| 1. Les références réglementaires et valeurs associatives | P. 17 |
| 2. Les options fondamentales | P. 19 |
| 2.1. En matière d'accompagnement | P. 19 |
| 2.2. En matière de recherche | P. 24 |
| 2.3. En matière de formation | P. 25 |

03. Les outils et instances

- | | |
|--|-------|
| 1. Le Conseil d'Orientation Scientifique et Technique (COST) | P. 27 |
| 2. Le Centre ressources Inceste Docteurs Bru | P. 28 |

04. Les perspectives d'actions

- | | |
|--|-------|
| 1. Passer d'une activité de formation à la création un centre de formation | P. 32 |
| 2. Continuer à agir sur les pratiques d'accompagnement | P. 33 |
| 3. Poursuivre les recherches sur les effets de l'inceste | P. 34 |
| 4. Communiquer sur l'association et son objet social | P. 35 |



I. Présentation générale





Nos missions

Qui sommes-nous ?

L'**Association Docteurs Bru** est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège social est situé à **Paris**.

Conformément à ses statuts, l'Association **s'est donnée pour mission** « de **soutenir et participer** à toutes missions d'intérêt général relatives à **la protection et à l'éducation de l'enfance et de l'adolescence** en difficulté ou en danger.

Plus particulièrement lors de **situation d'inceste ou de violences sexuelles** commises en milieu familial ».

Les moyens d'action de l'Association sont tous ceux qui sont susceptibles de contribuer à la réalisation de son objet social.



Accompagnement

Mettre en oeuvre des accompagnements éducatifs spécialisés dans un environnement thérapeutique pour des jeunes victimes d'inceste ou d'abus sexuels intra-familiaux, à partir de protocoles d'actions diversifiées.



Recherche

Mener des travaux de recherche visant à améliorer les choix et les orientations des pratiques concernant les accompagnements.



Expertise

S'entourer de personnes ressources pour former des comités afin de conseiller l'association dans l'élaboration d'une orientation scientifique et technique et de toute autre action nécessaire pour répondre aux finalités de l'Association dans le respect des lois et règlement en vigueur.



Communication

Publier et diffuser tous supports d'information ou de communication scientifique en relation avec le but et les activités de l'Association.



Formation

Organiser des formations, conférences, colloques ou séminaires destinés principalement aux professionnels de la protection de l'enfance et qui peuvent également s'ouvrir à d'autres publics et à d'autres secteurs.



L'histoire de l'association

Notre création

La création de l'Association Docteurs Bru est l'**aboutissement d'une volonté commune aux Docteurs Jean Bru et Nicole Bru**, alors propriétaires et dirigeants du Laboratoire Pharmaceutique UPSA.

Leur souhait était de **créer une association qui permettrait d'apporter concrètement et durablement une aide aux enfants en difficultés**.

Ils souhaitaient que **cette aide s'exerce dans un domaine insuffisamment ou non pris en compte**. Après le décès du Docteur Jean Bru et sur les conseils de son amie Maître Smadja, avocate au Barreau de Paris, le choix du Docteur Nicole Bru s'est porté sur une **aide aux jeunes filles ayant été victimes d'inceste ou d'agressions sexuelles intra-familiales**.

Elle a donné les moyens d'élaboration et de concrétisation de la Maison d'Accueil Jean Bru, à partir de l'Association créée en 1994.

Ouvert en 1996 et situé à Agen, dans une maison familiale dont le Docteur Nicole Bru a fait don à l'Association, cet établissement a eu d'emblée pour objectif de **répondre aux besoins de jeunes filles concernées par une problématique incestueuse** qui, à cette époque déjà, ne bénéficiaient nulle part en France d'établissement **dédié à leur accueil et leur accompagnement éducatif et thérapeutique**





Les actions développées

Accédez au site de l'association par ce QR Code

La Maison d'accueil Jean Bru (MaJB)

Après **trois années d'expérimentation en tant que Centre de Soins**, riches en enseignements cliniques concernant cette population si spécifique et après réflexions avec les **différents partenaires institutionnels de la Protection de l'Enfance** et **autorisation des administrations** concernées, la **Maison d'accueil Jean Bru (MaJB)** prenait le **statut de Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)**.

Elle confirme depuis lors le projet de :

Proposer, dans un environnement thérapeutique, un accompagnement socio-éducatif spécifique aux jeunes ayant été victimes d'inceste en s'appuyant sur le quotidien et ayant pour finalité la reconstruction psycho-sociale et l'inclusion citoyenne des jeunes accueillis.

Elle cherche ainsi à **prendre en compte et accompagner la spécificité des conséquences de l'inceste**, notamment l'atteinte des liens de filiation.

Elle est **appuyée** en ce sens **par le conseil d'administration**, qui par sa délibération du 30 septembre 2015 réaffirmait, et n'a cessé de le faire depuis, la spécificité de la Maison d'accueil Jean Bru dans la prise en charge et l'accompagnement de mineurs victimes d'agressions sexuelles intrafamiliales.

Au terme de plusieurs années de fonctionnement d'un internat - certes à la mission spécifique- la maison d'accueil s'enrichit d'un **nouveau dispositif : le Service Accompagnement Liens Famille (SALF)**.

Il vise à **travailler la question du lien entre le jeune et sa famille, comprendre les dysfonctionnements** familiaux voire transgénérationnels ayant permis la survenue de l'inceste et **tente de limiter les risques de reproduction**.

Elle **diversifie également ses modalités d'hébergement** et **d'accompagnement** en cherchant à constituer une véritable logique de **parcours vers l'autonomie** : internat, appartements protégé, semi protégé et autonome, lieu de vie, parcours atypique, séjour de rupture, etc.

Par ailleurs, au départ exclusivement réservée aux jeunes filles ayant été victimes d'inceste, **l'ADB** après plusieurs années de réflexion pluridisciplinaire, **obtient en 2022 une modification de son autorisation administrative**, et débute à la MaJB, en **2023, un accueil en faveur de garçons** ayant été eux aussi **victimes d'inceste**.

Aujourd'hui, la Maison d'accueil Jean Bru peut **recevoir 33 jeunes**.

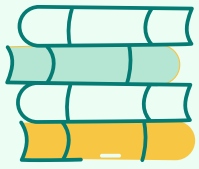
Elle continue de constituer une **structure innovante** dans le champ de la protection de l'enfance par le pari engagé de **rassembler**, sous un même toit, **des jeunes ayant vécu le même type d'agressions sexuelles**.



En s'employant à **éviter les deux écueils** que constituent la **stigmatisation** et la **sur-aliénation** des personnes accueillies à une identité de victime, l'établissement spécialisé permet de **prendre en compte la spécificité des conséquences** de l'inceste, notamment l'atteinte des liens.

Elle veille également à **prévenir**, par des **dispositifs de soutien-formation adaptés**, le **syndrome vicariant** chez les professionnels (phénomène lié à l'exposition à la souffrance et au trauma ne résultant pas de l'exposition directe aux éléments physiques de l'événement mais de l'engagement empathique avec les récits des personnes ayant directement vécu les événements) et **la fatigue**.





La recherche et les publications

Dès l'ouverture de la Maison d'accueil Jean Bru, le Docteur Nicole Bru a souhaité que les **pratiques éducatives développées à Agen** soient **articulées avec un travail de recherche** concernant les violences sexuelles intrafamiliales.

L'association a alors mis en place un **Conseil d'Orientation Scientifique et Technique** (COST voir ci-après en 3.1) visant à **évaluer et améliorer les choix et les orientations** des pratiques institutionnelles.

Depuis **2005**, elle conduit de **nombreux travaux de recherches et publications** parmi lesquelles peuvent être cités :

- **Questions d'inceste**, Ginette Raimbault, Patrick Ayoun, Luc Massardier Odile Jacob 2005
- **Il est important de vous le dire. Après l'inceste...** Ouvrage collectif Editions du bord de l'eau 2016
- **Frères et soeurs. Incestes sous silence** Dominique Thierry Editions La Procure 2018
- **Inceste, lorsque les mères ne protègent pas leur enfant** sous la direction de Patrick Ayoun et d'Hélène Romano Editions Erès 2018
- **Femmes et mère après l'inceste**, Soraya De Moura Freire et Luc Massardier Editions Erès 2019
- **Inceste, les garçons aussi**, Association Docteurs Bru, Le bord de l'Eau 2023

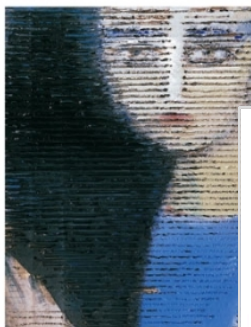
Elle conduit ces travaux de recherche en partenariat avec des universités, laboratoires et experts.





GINETTE RAIMBAULT
PATRICK AYOUN, LUC MASSARDIER

QUESTIONS D'INCESTE



Odile
Jacob

Soraya De Moura Freire
Luc Massardier

Femme et mère après l'inceste

FRÈRES ET SŒURS INCESTES SOUS SILENCE

DOMINIQUE THIÉRY

Sous la direction de
Patrick Ayoun, Hélène Romano

Inceste, lorsque les mères ne protègent pas leur enfant

ASSOCIATION DOCTEURS BRU

INCESTE LES GARÇONS AUSSI



erès

LE BORD
DE L'EAU
documents

LE BORD
DE L'EAU
documents



La formation et les colloques

Dès 2007

L'association a mené des **groupes de travail** pour mettre en œuvre un **programme de formation spécifique** à la Maison d'accueil Jean Bru. De cette instance est apparu **l'intérêt de proposer également ces contenus à d'autres publics**, d'autant que **l'Association était repérée pour son expertise** et régulièrement **sollicitée pour des interventions** en ce sens.

Début 2010

L'association **débute officiellement une activité de formation professionnelle continue**. Elle obtient ensuite la **Certification Datadock** puis en 2022 la **certification Qualiopi** attestant de la pleine réponse aux obligations qualité du secteur.

Cette **activité de formation** est **complémentaire** à l'activité de **recherche et contributive** au souhait de l'Association de **transmettre et de confronter connaissances pratiques, théoriques et cliniques**.

L'Association **organise** régulièrement, des **sessions de formations destinées aux professionnels** concernés par l'accompagnement particulier de ces mineurs mais aussi des colloques et journées d'études parmi lesquelles :

- « Croyances et réalités des violences sexuelles » (2000),
- « Question d'inceste : les effets de la judiciarisation » (2004),
- « Ecoute et impact de la parole de l'enfant autour de l'inceste » (2010),
- « Inceste, lorsque les mères ne protègent pas leur enfant » (2014),
- « Inceste(s) dans les fratries » (2016),
- « Inceste, les garçons aussi » (2022)

En 2024

Le conseil d'administration décide de donner un **nouvel essor** à cette activité et la dote de **moyens complémentaires**.

Début 2025

Une **chargée de mission « ingénierie et développement de la formation »** est **embauchée**. Un **travail d'étude de marché et de perspectives de développement** est engagé, un **nom spécifique** pour cette activité est adopté : **l'Institut de COnseil et de Formation sur l'Inceste (ICoFI)**.

Cet institut a vocation à **dispenser de nouveaux contenus de formation et de sensibilisation à un public cible élargi**, dépassant la seule protection de l'enfance, tout en restant spécifiquement centré sur les violences sexuelles intra-familiales.

La ressource documentaire

A partir de juin 2012

Il s'est engagée une **réflexion** sur la pertinence de **créer un espace de ressources documentaires** avec pour objectif d'**informer** le plus largement possible sur **l'état des connaissances, des actions et des événements** qui traitent de la spécificité **thématique « Inceste »**.

Plusieurs **travaux exploratoires ont été menés**, des **professionnels** ou des **responsables d'association de protection de l'enfance**, de **centres de documentation** et des **observatoires** ont été notamment **rencontrés**.

Il était alors ressorti de ces rencontres :

- qu'il **n'existait pas de centre documentaire** dédié à l'inceste.
- que la plupart des **centres de documentation étaient généralistes** ou consacrés à la protection de l'enfance et proposaient, parfois, des documents sur l'inceste et les violences sexuelles intrafamiliales.
- que ces **centres de documentation étaient rarement pluridisciplinaires** (ils ne regroupaient pas tout ce qui ressortait du droit, de la médecine et des sciences humaines) mais se concentraient sur ce à quoi l'organisme était destiné.
- que les **demandes** sur le thème de l'inceste **étaient fortes et difficilement satisfaites**.

En 2015

Ces **différents travaux concluaient à l'intérêt et à la nécessité** de mettre en œuvre **cet outil** et à la décision de **recruter un professionnel pour animer ce portail**.

Avec l'arrivée du documentaliste, les **travaux de structuration se sont alors intensifiés** jusqu'au **lancement du Centre Ressources Inceste ADB (CRI-ADB)** qui a vu le jour en fin de cette même année.

Véritable portail numérique, il est **ouvert** aux **professionnels** comme au **grand public** qui cherche à s'informer sur le sujet des violences sexuelles intra-familiales.

Dès le départ, le choix a été fait de :

- **donner accès au maximum d'informations** sans positionnement idéologique,
- **communiquer sur tout type d'expériences d'accompagnement** de mineurs ayant vécu l'inceste
- mais également de **diffuser des travaux de recherches et des publications** de l'Association.

Ce centre de ressources documentaires est **accessible gratuitement** à partir du site internet de l'association et **propose différentes newsletters d'information** sur simple inscription.



Communication

L'association entretient naturellement des relations suivies avec **toutes les institutions, collectivités publiques et organismes concourant à la protection de l'enfance.**

La **directrice générale a**, à ce titre, **coprésidée la CIIVISE de 2021 à 2023**, après l'accord du conseil d'administration.

À cet effet, l'association **communique et actualise les informations** propres à son champ de compétence en tant que de besoin.

Elle favorise également la **réalisation de documentaires et reportages sur son activité** à la Maison d'accueil Jean Bru, dans le plus **strict respect des textes en vigueur et des jeunes** accompagnés.

Peuvent ainsi être cités :

- **In Vivo « Se reconstruire après l'inceste »** série documentaire réalisée par Dominique Thiéry- diffusée sur France TV- 2014
- **A hurler du silence** - La France en Vrai – France 3 Grand Est – le 25 novembre 2019 Documentaire réalisé par Hélène Trigueros
- **« Agen : des jeunes filles victimes d'inceste témoignent dans un documentaire »** - Sud-Ouest : Reportage, le 3 Novembre 2019
- **« À la maison d'accueil Jean-Bru, à Agen, la vie après l'inceste »** - Ouest France - Reportage - le Mars 2021



II. Les valeurs associatives et options fondamentales





Les références réglementaires et valeurs associatives

Nos valeurs et options fondamentales

Dignité et spécificité de l'enfant

Respect absolu de la personne accueillie, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant.

Laïcité & non discrimination

Respect des valeurs républicaines et la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Innovation

Innovation éducative permanente au service de la reconstruction des enfants et adolescents victimes.

L'association s'appuie sur des **références solides** : la Convention internationale des droits de l'enfant et la Charte des droits et libertés de la personne accueillie. Ces principes guident chaque action au quotidien.



L'association se réfère :

- **À la Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989.**

Ces principes sont :

- « **La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine** » dont l'enfant fait partie, et ce, « sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou tout autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ».
 - **La reconnaissance au Droit à un épanouissement harmonieux de sa personnalité** et ce, dans « un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité ».
 - **La reconnaissance que « l'enfant**, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, **a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux**, notamment d'une protection juridique appropriée avant comme après sa naissance ».
- **A la Charte des droits et libertés de la personne accueillie**, afin :
 - **D'instaurer une relation équilibrée et respectueuse** de l'autre,
 - De **développer une approche socio-éducative** respectant la singularité des personnes accueillies et leurs parcours,
 - **D'engager une recherche permanente d'adaptabilité et d'innovation** de la prise en charge au regard des compréhensions nouvelles qui peuvent émerger des pratiques quotidiennes.

En outre, l'Association exprime **son attachement aux principes** :

- **de laïcité** dans le respect du principe républicain ;
- **de non-discrimination** (en particulier liée à **l'origine**, au **sexe**, à **l'âge** ou toutes autres caractéristiques). Et ce d'autant plus que, malgré le principe bien établi de non-discrimination dans le droit international, moins d'attention a été accordée à la manière dont un enfant subit la discrimination.
En effet, aujourd'hui encore, en sus de la discrimination liée au groupe (de quelque nature qu'elle soit : ethnique, familiale...), les **enfants sont confrontés à une variété de motifs de discrimination spécifiques** aux enfants.
L'Association affirme que l'accueil exclusif de **jeunes ayant été victimes d'inceste**, qui fonde son objet social, ne **constitue pas un motif de discrimination**.



Les options fondamentales

La MaJB, un laboratoire d'idée qui a été le terreau de la réflexion, de la recherche et de la formation

1. En matière d'accompagnement

L'association **s'appuie**, en particulier, sur des **textes rédigés lors de sa création** par **sa fondatrice** ainsi que sur les **travaux des Docteurs Ginette Rimbault et Patrick Ayoun**.

Accueillir et protéger

« Une jeune fille sur neuf est victime d'abus sexuels avant l'âge de 18 ans. Ce chiffre, intolérable, ne traduit hélas qu'imparfaitement l'entière réalité d'un phénomène qui atteint toutes les couches de la société. Que fait-on pour ces jeunes filles, étouffées sous le poids des silences, des pudeurs ou des lâchetés ?

Faire le choix de la parole et sortir de l'isolement constitue, pour ces jeunes filles, un pas essentiel qu'il convient d'accompagner. Accueillir et protéger sont les premières missions de la Maison d'accueil Jean Bru, avant la mise en place d'un projet individuel éducatif, socio- médical et psychologique ».

Le docteur Nicole Bru, première présidente, fondatrice.

Sortir de la confusion des places, de la honte et de la culpabilité

Les jeunes sujets, victimes de maltraitements sexuelles que nous accueillons sont dans un état de désorganisation psychologique plus ou moins sévère.

Ces symptômes sont déterminés par deux ordres de facteurs :

- **Une confusion des identifications**, dans la mesure où le jeune sujet est dans le rôle de l'amant d'une personne de sa propre famille ou équivalent, alors qu'il en est l'enfant.
- **Une violence subie** et ceci dans trois registres séparés ou enchevêtrés :
 - Violences physiques : l'acte sexuel est imposé par des coups ou des menaces de coups.
 - Violences psychologiques : l'acte sexuel est imposé par des manipulations psychologiques et chantage affectif, asservissement, perversion mentale, complicité maternelle.
 - Violences sociales : dans la majorité des cas, le placement de l'enfant adolescente est demandé par la justice ou un service social, un hôpital...

La dénonciation de l'inceste (ou autre violence) a déjà été faite. Le malaise latent, silencieux, s'est brutalement transformé en un scandale social et juridique.

Aux traumatismes causés par la violence, s'est donc surajouté pour l'enfant celui de la dénonciation avec ce que cela implique de culpabilité, de honte, de questionnement quant à son avenir, d'incertitude quant à celui du « responsable ».

Au silence, généralement prolongé, dans lequel était vécu l'inceste, a fait suite une situation chaotique qui a abouti à une demande de placement en « urgence ».

Ce déroulement imprévu pour l'enfant, qui se trouve à la fois victime et responsable, sinon fautif, ne serait-ce que par la dénonciation, explique déjà les troubles du comportement, de l'humeur, les passages à l'acte. Dans certains cas, l'éclatement du scandale peut être vécu comme une délivrance. Mais plus généralement, la charge psychologique qui en résulte entraîne un désarroi profond pour l'enfant et tous les membres de sa famille.

L'établissement propose une double orientation thérapeutique :

- Mise en place d'un cadre social où les règles structurées sont à respecter et où les rapports éducatifs sont clairement explicités.
- Offrir une disponibilité d'écoute qui permette au sujet de se sentir suscité à s'exprimer et avancer ainsi dans la symbolisation de son discours personnel au lieu de répéter le passage à l'acte, qu'il a lui-même subi et/ou perpétré.

Le docteur Ginette Raimbault, psychiatre et psychanalyste,
membre du COST de 1998 à 2007.

Rétablir le sentiment d'appartenance à l'espèce humaine

Le docteur Patrick Ayoun, pédo-psychiatre et psychanalyste, membre du COST jusqu'en 2023 et ayant participé à l'évolution du projet technique a produit les repères suivants :

Quelques aspects du traumatisme spécifique ici en question :

« Outre le brouillage intra psychique des repères identificatoires (différence des sexes et des générations) dû à l'impact des agressions intra familiales (pas seulement sexuelles), il faut noter la fréquence d'un sentiment de honte indicible (plutôt qu'un sentiment de culpabilité), honte **qui réduit à néant le sentiment d'appartenance à l'espèce humaine.**

Plus qu'une blessure, les actes sexuels incestueux provoquent un « meurtre psychique » ou une « abolition du sujet » d'où un trou dans le système des représentations psychiques familiales, mais aussi de l'ensemble humain qui assure l'identité personnelle. Les sujets qui ont été victimes d'inceste peuvent se sentir en rupture du lien d'appartenance avec l'espèce humaine, jusqu'à s'imaginer, pour certains, d'une autre espèce.

Rappelons que « l'identification à l'agresseur » n'est pas une identification symbolique réductible par un échange de paroles. Elle est de l'ordre d'une « possession » qui implique pour y répondre, une **réaffirmation incessante de l'interdit, le recours fréquent à un collègue, tiers réel, et un travail constant de dépossession et de décollage identificatoire du côté des adultes responsables, notamment des éducateurs.**

Cette reproduction a souvent déjà eu lieu par le biais d'agressions psychologiques et « professionnalisées » dans les institutions sociales et judiciaires. Elle risque de se faire au moment de l'admission dans l'établissement mais aussi lors des thérapies extérieures, si ne sont pas rappelés un certain nombre de points : **il s'agit d'abord et avant tout d'écouter et prendre en compte la parole de l'enfant sans chercher à l'accréditer absolument ni à la discréditer ».**

D'un point de vue opérationnel, la MaJB déploie donc un accompagnement spécialisé face à cette maltraitance spécifique

Ainsi, comme l'a écrit le Dr.Ayoun : « **Le fonctionnement de l'établissement repose sur une série de postulats.**

- La nécessité d'une prise en charge éducative **pédagogique et thérapeutique spécifique** pour des jeunes filles d'une part victimes de violences physiques, psychologiques notamment d'abus sexuels intra familiaux (ceci repose sur l'hypothèse d'un traumatisme spécifique lié aux violences et inceste subis), d'autre part n'ayant aucun recours familial ou institutionnel fiable au moins pour un temps (ceci suppose une défaillance non seulement des parents mais aussi du reste du réseau familial)
- la nécessité d'**assurer cette prise en charge** dans l'établissement **par une équipe éducative** qui, assurant une suppléance parentale transitoire, les rassemble, les héberge mais aussi les accompagne lors des procédures
- socio-judiciaires potentiellement traumatisantes jusqu'au procès. On suppose ici que **ce rassemblement ne représente pas une aliénation supplémentaire.** »

La spécificité de l'inceste a également conduit l'association à donner une place particulière au prendre soin.

Il est pertinent d'aborder le soin en repartant de la définition de l'OMS sur la santé : « un état de complet bien-être physique, mental et social et qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

A la MaJB, le « care » est institutionnel (dans la lignée de la « clinique du quotidien » et des références à la psychothérapie institutionnelle), il est étayé par un indispensable dispositif de soutien-formation qui permet la réflexivité sur les pratiques et la lutte contre le syndrome vicariant. **Il est contributif du « cure », externe, avec lequel il se coordonne étroitement** pour ne former qu'une entité et répondre à un objectif global de soin.

Il est acté que le soin, au sens du « cure », doit rester, sauf exception, extérieur aux Maisons d'accueil. Néanmoins, **une régulation coordonnée par un professionnel (idéalement psychologue), interne aux établissements**, est un impératif pour garantir une cohérence d'ensemble de la prise en charge des jeunes.

Le soin se décline à partir de **l'évaluation des besoins des jeunes** au regard de ces trois axes, physique, mental et social.



La réflexion et l'évaluation pluridisciplinaire constituent un impératif. La réponse thérapeutique est construite en équipe, elle est nécessairement personnalisée en réponse aux besoins identifiés, aux symptômes et ressources internes des jeunes.

Le projet de l'Association Docteurs Bru est donc de **répondre aux besoins tant éducatifs que de soin des jeunes**, en apportant une **attention** toute particulière à la **qualité de la coordination et la cohérence entre les approches**.

Le Postulat de départ qui fonde l'accompagnement de la MaJB est **l'énonciation voire la reconnaissance du motif d'admission** : avoir été victime d'inceste. Ainsi, par principe le motif de l'admission est énoncé. Il s'agit de passer de l'implicite à l'explicite pour ouvrir la voie au parcours de rétablissement.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il semble important de poser le principe selon lequel les abus sexuels intrafamiliaux créent des dommages spécifiques sur le plan de la santé.

Si au-delà du passage à l'acte, il y a **une rupture du lien de filiation qui doit être traitée spécifiquement**, la finalité du soin et du « prendre soin » doit permettre à la personne de se reconstruire physiquement, psychiquement et socialement.

La clinique développée à la MaJB repose sur différentes références théoriques. Historiquement, l'Association s'est appuyée sur la psychanalyse, comme en témoignent les apports des Docteurs Raimbault et Ayoun. Elle s'est enrichie, au fil du temps de la théorie des systèmes, de l'apport des neurosciences mais également des travaux sur le psycho-trauma.

L'Association a ainsi la **volonté d'être ouverte à différentes approches et de rester en veille** sur tout nouvel apport ayant reçu une validation scientifique.



Les options fondamentales

2. En matière de recherche

Pour l'Association Docteurs Bru, il ne peut y avoir d'action sans recherche.

L'association ne réalise pas de plaidoyer, ne s'inscrit pas dans une approche militante mais affiche un engagement fort autour de **l'accompagnement de la problématique de l'inceste** qui se concrétise, entre autres, par la recherche : elle s'emploie à explorer, à comprendre, en objectivant, sans préjugé. Elle a la volonté d'aborder tous les aspects du traumatisme sans tabou (aspect transgénérationnel, emprise, émois ressentis, ...)

Elle cherche à interroger sans cesse, le phénomène sous différents angles : **l'approche pluridisciplinaire** en constitue un incontournable.

Elle inscrit cette démarche dans un **aller-retour permanent** et une articulation la plus fine possible **entre la théorie et l'expérience de terrain** pour faire évoluer les pratiques.

Pour ce faire, elle s'appuie sur des experts et /ou des laboratoires universitaires, **priviliégiant une démarche scientifique et tierce.**

3. En matière de Formation

L'association s'appuie sur son expérience développée depuis bientôt 30 **années** de pratiques à la MaJB, de **multiples recherches** (publiées ou non), des travaux du **COST** et des interactions entre ces 3 composantes.

Certifiée Qualiopi depuis 2022, elle cherche à faire évoluer les pratiques, à être dans la transmission d'expérience. Elle **s'appuie sur ses options d'accompagnement et cliniques éclairées par toutes ces autres dimensions.**

Elle s'entoure de formateurs, experts ou professionnels de terrain, **partageant ses options autour de la spécificité de l'accompagnement des victimes.** Depuis peu, elle ouvre également les interventions en session à des **pair-accompagnantes.**



III. Les outils et Instances au service du projet





Le Conseil d'Orientation Scientifique et Technique

Le COST constitue une **ressource technique et scientifique en appui du Conseil d'Administration** pour développer la pertinence clinique et la pratique éducative de la MaJB (et de toutes autres modalités d'accompagnement à venir) ainsi que la recherche et la formation.

1. Missions

Le COST conseille le conseil d'administration dans différents domaines :

- **La réflexion et l'élaboration théorique** concernant les actions menées.
- **La promotion d'une réflexion** sur de nouveaux projets.
- **Le développement de programmes de recherche** liés à l'objet social de l'association soit directement, soit en partenariat avec un organisme habilité.
- **L'organisation de colloques**, journées de travail, formations afin de développer le rayonnement de l'Association.

Chaque membre du COST peut-être être amené à **intervenir**, dans les actions menées par la MaJB, en qualité de personne ressource.

2. Composition

Le COST est composé de cinq à huit personnes maximum, **qualifiées dans les domaines de la protection de l'enfance**, psychiatrie/pédopsychiatrie, psychologie, droit des personnes, sociologie/anthropologie. D'autres disciplines peuvent également être représentées si leur apport est nécessaire et pertinent à l'action du COST. Les **candidats** à l'entrée au COST doivent par ailleurs **faire l'objet de recommandations internes**.

Par ailleurs, ponctuellement et en fonction des travaux engagés, le COST peut **solliciter des compétences complémentaires**.

Le COST est élargi aux directeurs de site autant que de besoin, aux membres du CA, au documentaliste du CRI-ADB et éventuellement à d'autres professionnels, deux fois par an.

3. Fonctionnement

Le COST **se réunit quatre à cinq fois par an** (COST élargi compris), il est présidé par le Président de l'Association ou son représentant, membre du conseil d'administration. Un **compte rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion** et adressé à ses membres ainsi qu'aux Directeurs.

La directrice générale, assiste le président ou son représentant dans la coordination et l'animation du COST.



Centre Ressources Inceste ADB

Pour contribuer à l'information sur le sujet des violences sexuelles intra-familiales et à la diffusion de travaux de recherche et de publications, l'association a développé un Centre Ressources.

1. Missions

Animer un portail documentaire qui a pour principe d'exposer la thématique de l'inceste et des violences sexuelles intrafamiliales à caractère incestueux de manière exhaustive. Le site centralise la recherche et la production de cette documentation sur :

- Les effets de l'inceste et la spécificité du fait incestueux
- La prise en charge de personnes concernées par des actes d'inceste - Les démarches et le cadre juridique.
- L'inceste comme sujet de recherche scientifique et clinique.

Cet outil favorise la pluralité des points de vue sans positionnement idéologique sur l'état des connaissances et des actions relayées.

2. Objectifs

Rendre accessible l'information et la documentation aux professionnels concourant aux missions de protection de l'enfance, aux enseignants, chercheurs, étudiants et toutes personnes intéressées par ces questions, par :

- L'apport d'éléments d'information.
- L'accompagnement des travaux de recherche et de réflexion.
- La mise en valeur de la production intellectuelle et des pratiques professionnelles.
- Le signalement des événements et l'actualité.

3. Fonctionnement

Le centre de ressources documentaires numérique est géré et animé par un documentaliste qui assure une veille et alimente une base documentaire. A la demande du conseil d'administration et de la direction générale, il réalise des produits documentaires (documents internes, revues de presse, bibliographies ...).

La directrice générale, assiste le président ou son représentant dans la coordination et l'animation du COST.



Accédez au site du CRI-ADB par ce QR Code

Le CRI-ADB repose sur :

- **Une base de données bibliographique**

Elle est dédiée au sujet des violences sexuelles à caractère incestueux et plus généralement à la question du fait incestueux. Cette base de données est interrogeable depuis le site internet qui propose plusieurs options pour effectuer des requêtes. Elle recense en 2025 plus de 3700 notices validées, d'articles scientifiques, d'ouvrages, de rapports et couvre toutes les disciplines qui abordent le sujet.

- **Une veille Média et une newsletter spécifique**

Le CRI-ADB effectue une surveillance de l'actualité qui paraît sur internet avec pour objectif de diffuser l'information sur les activités institutionnelles et associatives, les réflexions et les recherches scientifiques, les sujets qui traversent la société et qui conduisent à des prises de conscience et à l'évolution des lois.

Les informations sont sélectionnées sur un critère d'accessibilité, elles ne requièrent pas d'abonnement le jour du signalement. Cette veille média est diffusée depuis le site internet ; depuis une page Facebook ; ou encore sous la forme d'une newsletter envoyée chaque vendredi – selon le volume d'information sélectionné.

- **D'autres newsletters :**

Sur une périodicité plus longue, le CRI-ADB propose d'autres newsletters :

- Une newsletter des dernières parutions, références bibliographiques issues de l'indexation des ressources dans la base de données. Le rythme d'envoi dépend du volume indexé.
- Une newsletter de sélections d'articles ou de dossiers de périodiques, références issues des nouveautés accessibles via les abonnements Cairn.info. Les thématiques couvertes sont : Violences sexuelles sur mineur, Traumatisme, Travail social, Protection de l'enfance, Santé mentale enfants. La périodicité théorique est trimestrielle.

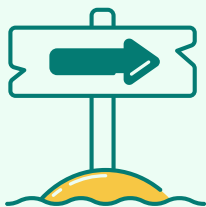
- **La collaboration avec d'autres réseaux documentaires**

Le CRI-ADB inscrit son activité documentaire dans une démarche de coopération avec plusieurs réseaux documentaires spécialisés dans les secteurs de l'action sociales, des sciences humaines et de la santé mentale.

Cette participation permet à l'ADB d'accéder à des services, des ressources et des produits réalisés collectivement par des professionnels de la documentation.

IV. Les perspectives à 5 ans





Nos actions

Forte de 30 années d'innovation dans les pratiques et la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique, d'activités de réflexion, de recherche et de développements divers tels qu'ils ont été présentés précédemment, **l'Association Docteurs Bru souhaite continuer à mener une action forte en faveur des personnes ayant été victimes de violence sexuelle intra-familiale.**

Aussi, elle se fixe un programme d'intervention ambitieux pour les 5 prochaines années qui repose sur **4 domaines d'action.**

ACCOMPAGNER

ACTION 1

FORMER

ACTION 2

EXPLORER

ACTION 3

COMMUNIQUER

ACTION 4



Action 1 : Accompagner

Continuer à agir sur les pratiques d'accompagnement

1. Développer de nouvelles actions en faveur de mineurs ayant vécu l'inceste qui pourront prendre des formes diverses :

- Extension de la MaJB,
- Nouvelles structures d'hébergement ou services en milieu ouvert tels que préconisé par la CIIVISE
- Développement de dispositif de soins spécifiques au traitement des violences sexuelles intra-familiales
- Toute forme d'interventions socio-éducatives dans le milieu de vie du/des mineurs (équipe mobile, équipe ressource...),
- Développement d'un volet prévention.

2. Améliorer l'accompagnement du mineur dans toutes les étapes de la procédure judiciaire en s'appuyant sur les dernières recherches :

- Mener une réflexion sur les pratiques d'accompagnement qui permettent une interaction plus étroite entre les étapes de la procédure (y compris en cas de classement sans suite) et la maturation psychologique du jeune dans son processus de réparation – Ainsi mieux l'accompagner, le soutenir, et lui permettre de s'adapter à la temporalité de la procédure
- Développer une offre de formation à destination de toutes les catégories de professionnels concernés par la procédure judiciaire

3. Pérenniser la structuration d'un réseau d'entraide en faveur des personnes concernées et soutenir le savoir expérientiel et le pair-accompagnement

- Suite aux travaux menés à la MaJB, **maintenir un positionnement novateur** sur le sujet et **structurer son développement** notamment par la définition d'un statut et d'un parcours de formation pour les pair- accompagnantes,
- **Développer la communication** sur cet aspect et sur sa valeur-ajoutée,
- **Intégrer l'intervention des pair-accompagnantes** dans certains modules de formation et dans des actions associatives telles que la « Journée de retrouvailles » pour en faciliter la pérennisation.

Action 2 : Former

Déployer l'activité de l'Institut de Conseil et de Formation sur l'Inceste

- **Intensifier l'offre de formation** en direction de publics concernés diversifiés (secteur petite enfance, sanitaire, justice, police, ...) pour concourir à l'amélioration de l'accompagnement des victimes par la transmission de l'expérience acquise et construite.
- **Disposer de ressources dimensionnées à ces nouveaux objectifs** : outils de gestion de l'activité et support de la digitalisation, ressources humaines internes et externes (élargissement du pool de formateurs en lien avec le niveau d'activité et la diversité des contenus et publics-cible).
- **Proposer des colloques au niveau national et européen**, notamment en référence aux recommandations et travaux de la CIIVISE et en s'appuyant sur les recherches, entre autres, de l'ADB.



Accédez au catalogue par Qr code



Action 3 : Explorer

Poursuivre ses recherches sur les effets de l'inceste

- **Continuer à explorer de nouvelles problématiques** en s'appuyant sur des laboratoires universitaires et sur le COST, en réalisant des voyages d'étude (notamment au Québec).
- **Diffuser et exploiter les résultats** de ces recherches par des canaux de communication diversifiés (CRI-ADB, publications, interventions médias...) mais également dans le cadre de ses actions de formation et colloques.
- **Tirer des conséquences et apports** pour l'amélioration des pratiques des professionnels de l'Association et du secteur de l'enfance au sens large.



Action 4 : communiquer

Communiquer sur l'association et son objet social

- **Diffuser plus largement** nos principes et pratiques d'accompagnement,
- **Publier un ouvrage de référence** sur l'accompagnement de personnes ayant été victime d'inceste,
- **Développer la présence de l'association** sur les réseaux sociaux et dans les médias,
- **Répondre à des appels à communication** et être force de proposition pour des articles de fond,
- **Soutenir la réalisation de documentaires et reportages** sur l'activité de l'Association Docteurs Bru.



Contact

contact@associationdocteursbru.org



www.associationdocteursbru.org



www.cri-adb.org



Notre catalogue de formation

Suivez-nous

sur les réseaux sociaux

